



## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 31.05.2022

- Présidence : M. Nicolas Savoy, Syndic
- Présents : 55 personnes  
Dont ont le droit de vote : 52 personnes (majorité à 24 pour les comptes et 27 pour les autres objets)
- Excusés : Mme et M. Sylvia et Ariel Decrauzat, Mmes Carine Descombes, Camille Dubois, Isabelle Tornare et Valérie Schwarz et M. Marc Huguenot
- Scrutateurs : Mme Anne Kumpli et M. Frédéric Ballaman
- Mode de convocation : - insertion dans la feuille officielle n° 20 du 20.05.2022  
- affichage au pilier public  
- convocation par tout-ménage  
- sur le site Internet [www.gletterens.ch](http://www.gletterens.ch)
- Prise du procès-verbal : Christelle Bornand, secrétaire communale

\*\*\*\*\*

### Tractanda

1. **Procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 janvier 2022**
  - Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 67 mis à disposition à l'administration communale et sur le site Internet [www.gletterens.ch](http://www.gletterens.ch).
2. **Comptes de fonctionnement et d'investissements 2021**
  - 2.1 Présentation des comptes de fonctionnement 2021
  - 2.2 Rapport de la commission financière
  - 2.3 Présentation des comptes d'investissements 2021
  - 2.4 Rapport de la commission financière
  - 2.5 Approbation des comptes de fonctionnements et d'investissements 2021
3. **Approbation de la vente de la parcelle n° 683 RF Gletterens et de 6 places de parcs attenantes**
4. **Renouvellement de l'organe de révision pour les années 2023 à 2025**
5. **Informations diverses**
  - Infrastructures port et plage
  - Infrastructures édilité
  - Fiscalité
6. **Divers**

A 20h00, l'Assemblée est déclarée ouverte. Au nom du Conseil communal, M. le Syndic souhaite la bienvenue aux citoyens présents. Il y a trois invités dans l'Assemblée et remercie la venue de Monsieur Fritz Schenk, Président du comité du caravaning.

## **1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 janvier 2022**

- Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 67 mis à disposition à l'administration communale et sur le site Internet [www.gletterens.ch](http://www.gletterens.ch).

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 janvier 2022 est approuvé avec 48 voix pour, 0 contre et 4 abstentions.

## **2. Comptes de fonctionnement et d'investissements 2021**

### **2.1 Présentation des comptes de fonctionnement 2021**

M. Savoy explique les différents points mentionnés dans le bulletin d'informations communales n° 68 pour les postes où il y a des variations importantes.

#### **Questions / Remarques :**

Une citoyenne revient sur les propos du Syndic concernant la future STEP régionale et dit qu'il y avait également le site d'Avenches qui avait été discuté.

M. le Syndic répond par la positive et dit que le site choisi est St-Aubin.

Une citoyenne demande si l'augmentation des salaires correspond à l'engagement de l'employé supplémentaire.

M. le Syndic répond qu'il ne s'agit pas du salaire de l'employé et que les travaux effectués dans la Commune voisine couvre en partie le salaire de cet employé.

Une citoyenne demande également le détail du compte « frais de réception et de délégations ».

M. le Syndic répond qu'il s'agit de différentes organisations d'assemblée dont le médico-social et Pro Senectute qui n'était pas prévues.

Une citoyenne demande la confirmation que le montant au bilan dans le compte « débiteurs impôts » en négatif a été mis dans le compte « actif transitoire ».

Mme Bornand répond qu'effectivement les acomptes d'impôts sont désormais mis dans les actifs transitoires avec le changement de logiciel comptable.

### **2.2 Rapport de la commission financière**

M. le Syndic donne la parole à Mme Annie Dubey, membre de la commission financière. Mme Annie Dubey lit le rapport de la commission financière qui donne un préavis favorable aux comptes de fonctionnement 2021 et invite les citoyens présents d'accepter les comptes de fonctionnement 2021 et remercie le Conseil communal pour les explications donnés lors de leur entretien.

M. le Syndic remercie Mme Annie Dubey ainsi que tous les membres de la commission financière pour leur travail.

### **2.3 Présentation des comptes d'investissements 2021**

### **2.4 Rapport de la commission financière**

M. Savoy passe la parole à Mme Annie Dubey qui lit le rapport de la commission financière. Cette dernière préavise favorablement les comptes d'investissements et propose à l'Assemblée d'accepter ces comptes.

Mme Annie Dubey lit également le rapport de l'organe de révision qui recommande d'approuver les comptes 2021.

M. le Syndic remercie Mme Dubey ainsi que tous les membres de la commission financière pour leur travail.

## **2.5 Approbation des comptes de fonctionnement et d'investissements 2021**

Les comptes de fonctionnement et d'investissements sont approuvés avec 42 voix pour, 1 contre et 4 abstentions.

### **3. Approbation de la vente de la parcelle n° 683 RF Gletterens et de 6 places de parcs attenantes**

*M. Emmanuel Page se récusé de l'Assemblée communale à 20h26 concernant le point 3, pendant toutes les délibérations et revient après le vote.*

M. le Syndic informe que la Commune a été approchée par une personne pour acheter cette parcelle CHF 500.- le m2 et six places de parc attenantes à CHF 6'000.- par place de parc, soit au total CHF 432'500.-.

### **Questions / remarques**

Une citoyenne demande s'il s'agit d'une vente en DDP ou d'une vente directe et qu'elle ne trouve pas normal de vendre le patrimoine communal pour moins de CHF 500'000.-.

M. le Syndic répond que cela est une vente et non un droit de superficie.

Un citoyen demande si la parcelle est équipée.

Il lui est répondu que la parcelle n'est pas équipée et les infrastructures seront payées par le futur acquéreur.

Une citoyenne demande de combien de maison il s'agit et de qui il s'agit.

M. le Syndic répond que ce serait pour la construction de maisons mitoyennes et qu'il s'agit de M. Emmanuel Page qui en a fait la demande.

Une citoyenne intervient pour dire que ce serait bien d'utiliser le bénéfice de cette vente pour refaire la passerelle au bord du lac.

Un citoyen demande le sapin qui se trouve sur la parcelle sera coupé et si cette vente est refusée, est-ce que ce terrain sera remis en vente s'il y a une proposition.

M. le Syndic répond que concernant le sapin, cela dépend s'il est protégé ou non mais qu'il pourrait être coupé moyennant une compensation de replanter une essence.

En ce qui concerna la vente, si elle est refusée ce soir, le Conseil ne reviendrait pas directement avec une nouvelle proposition à court terme.

La vente de la parcelle n° 683 RF Gletterens et de 6 places de parcs attenantes est refusée par 27 voix contre, 21 voix pour et 4 absentions.

#### **4. Renouvellement de l'organe de révision pour les années 2023 à 2025**

M. le Syndic passe la parole à M. Sébastien Guinnard, Président de la commission financière.

Ce dernier recommande de renouveler le mandat de la Fiduciaire Fiducum pour un deuxième mandat de 3 ans.

Le renouvellement de l'organe de révision pour les années 2023 à 2025 est approuvé à l'unanimité.

#### **5. Informations diverses**

##### **Infrastructures port et plage**

M. le Syndic passe la parole à M. Eric Soutter, Conseiller communal responsable des bâtiments et du port.

M. Soutter indique qu'il y a eu de gros dégâts suite aux inondations. La passerelle des castors a été fermée et doit être refaite avant de pouvoir être à nouveau utilisée.

Il y a plusieurs possibilités. Le montant de cette rénovation est conséquent, le dernier chiffre articulé est de CHF 750'000.-, pour la variante la plus chère mais la plus pérenne. Il comprend le remplacement de la structure (pieux et traverses) en métal ainsi que le cheminement en bois. Pour garder une certaine logique et, en cas d'un accord du législatif pour cette rénovation, la passerelle bordant la plage serait justifiée.

Dans le cas contraire, cette dernière pourrait être remplacée par un simple empierrement séparant la roselière de la plage. Le Conseil communal est conscient que la passerelle des « Castors » fait partie intégrante de l'image touristique de la Commune et qu'elle est appréciée par de nombreux citoyens.

Il n'en reste pas moins que c'est un gros investissement et que, compte tenu d'autres projets, celui-ci n'est pas forcément prioritaire.

M. Soutter explique les différents avantages et inconvénients si elle est refaite ou non :

**Si la passerelle est réalisée :**

- Passerelle entrée dans le patrimoine émotionnel de notre Commune.
- Accessibilité facilitée à la zone balnéaire
- Infrastructure de base en métal
- Coût élevé pour une structure durable

**Si la passerelle est abandonnée :**

- Engorgement passerelle /pont
- Perte d'image
- Aménagement différent des infrastructures (empierrement, jetée et cheminement en bois)
- Economie non négligeable d'un gros investissement

**Infrastructures édilité et bâtiment communaux**

M. Soutter explique également les deux autres priorités du Conseil communal, soit :

**Rénovations bâtiments communaux et l'immeuble «Volg»**

- Pour une Commune Cité de l'énergie, nous devons impérativement passer aux énergies renouvelables.
- Rationalisation du chauffage au centre village (Administration, cure, restaurant et éventuellement église)
- Possibilité d'alimenter d'autres bâtiment (projet immeuble centre village)
- Assainissement énergétique de certain bâtiment (Volg)

**Hangar de la voirie sis Route de la Ria**

- Le bâtiment actuel n'est plus aux normes et se trouve sur le terrain de l'AISDPG
- Il n'est plus adapté pour les véhicules de l'édilité
- Nous ne sommes que locataires de l'AISDPG
- Possibilité d'inclure un nouveau local pour la jeunesse

M. Soutter indique une estimation approximative concernant les différentes priorités du Conseil, soit :

Bâtiment de l'édilité : env. 1,5mios

Changement des chauffages : env. CHF 500'000.-

Passerelle : env. CHF 750'000.-

M. Soutter indique que le port est rentable mais il y a passablement de matériel à renouveler.

**Fiscalité**

M. le Syndic informe que depuis quelques temps les budgets sont présentés déficitaires. Les comptes sont moins alarmants que prévus.

M. le Syndic dit qu'il y a env. 3,5 mios à investir ces prochaines années. Certains postes fiscaux sont très bénéficiaires mais cela pourrait être beaucoup moins rentables ces prochaines années.

La bonne nouvelle c'est qu'une analyse sera effectuée avec MCH2 et un plan financier sera présenté à la fin de l'année qui prendra en considération les différents investissements proposés.

### **Questions / Remarques**

Une citoyenne revient sur les propos de la passerelle qui serait faite en métal. Est-ce que Pro Natura serait d'accord.

M. le Syndic répond que cela a déjà été discuté avec l'Association de la Grande Cariçaie qui est favorable. Le problème est plutôt de quand effectuer les travaux, à cause des nidifications et passages de certains oiseaux migrateurs.

Une citoyenne revient sur le problème du cash-flow et propose de modifier l'échelonnement des factures afin de lisser la période de rentrée de liquidité.

Une citoyenne demande ce qu'il adviendra du bâtiment de l'édilité.

Mme Emilie Lesquereux, Conseillère communale en charge des écoles, informe qu'il y a juste assez de place pour 2023 pour les écoliers mais il n'y aura plus assez dès 2024. Le bâtiment serait donc détruit pour faire place à des infrastructures mobiles.

Il est répondu que concernant le bâtiment Volg, qu'aucune option n'a été décidée pour l'instant car une réflexion globale du bâtiment doit être faite.

Une citoyenne demande s'il ne pouvait pas y avoir des subventions pour refaire la passerelle.

M. le Syndic répond que c'est en cours d'étude. Il y a le fonds d'équipement touristique régional, la société de développement Portalban-Tourisme. En étant optimiste, il pourrait y avoir CHF 100'000.- à CHF 150'000.- de subvention possible.

Cette citoyenne demande si cette passerelle est fermée jusqu'à ce qu'elle soit refaite totalement ou si elle peut être « rafistolée » en attendant.

M. Soutter indique que cela fait 3 ans qu'elle est entretenue et réparée mais suite aux inondations, la Commune pourrait aller changer tous les jours des planches.

Il s'agit d'une fermeture car cette passerelle n'est pas sécurisée et en cas d'accident c'est la Commune qui est responsable.

Une citoyenne demande des précisions concernant les empièvements et dit que c'est plus difficile de passer sur la passerelle « ronde » pour les personnes à mobilité réduite.

M. Soutter indique que le Conseil est tout à fait conscient du besoin des citoyens concernant la passerelle c'est pourquoi elle est dans les priorités du Conseil. L'empièchement serait effectué en cas de refus de réfection de la passerelle et remplacerait l'actuel « plancher » sur la plage.

Un citoyen demande si la structure est toujours en état.

M. Soutter informe que la structure est faite en pieux de chêne et la durée de vie est estimée à 15-20 ans et que non elle n'est plus en bon état.

Plusieurs citoyens interviennent pour proposer de faire de faire un chemin en pierre, sur le fait de réparer les planches ou les piliers qui sont à refaire, sur la possibilité de faire intervenir l'armée, d'organiser un sponsoring, que la nature va reprendre ses droits si elle n'est pas entretenue rapidement.

M. le Syndic répond que le Conseil prend en considération le souhait de l'Assemblée pour une prochaine réouverture de cette passerelle mais que tant qu'il y a un risque d'accident, la passerelle restera fermée.

Un citoyen demande si c'est possible de mettre une patte d'oie au croisement du chemin des Rappes et de la route de Portalban.

Le Conseil prend note de la remarque.

## **10. Divers**

### **Questions / Remarques :**

Une citoyenne demande ce qu'il en est concernant le règlement des déchets qui a été voté il y a une année et demie.

M. le Syndic répond que des nouveaux prix devront être soumis à « M. Prix. » pour une validation de ce règlement.

M. le Syndic clôt cette Assemblée et remercie, au nom du Conseil communal, les citoyens présents à cette Assemblée. M. le Syndic remercie également tous ses collègues du Conseil communal et tous les employés communaux pour tout le travail fourni.

M. le Syndic invite les citoyens à prendre le verre de l'amitié au Restaurant du Cygne et souhaite un bel été à toute l'Assemblée.

Fin de la séance à 21h23

La Secrétaire : Christelle Bornand

Le Syndic : Nicolas Savoy